



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service voirie – AM/NS

ARRETE n° 24-364

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

« VO BOT » COMPETITION ROBOTIQUE

RAQUETTE DU CENTRE DE SPORTS ET LOISIRS

95130 – FRANCONVILLE-LA-GARENNE

DU 11 AU 13 JUIN 2024 DE 6H A 19H

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par le **Service des Sports** en date du 28 mai 2024 pour permettre le stationnement et le passage de cars.

CONSIDÉRANT que cette neutralisation entraîne une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité aux abords de Centre de Sports et Loisirs,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est autorisé le stationnement et le passage de cars, organisé par le Service des Sports, du **11 au 13 juin 2024 de 6h à 19h**, sur la raquette du CSL, comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La signalisation relative à cette opération sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 5 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE LA GARENNE, le Centre Technique Municipal, le **Service des Sports**, Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, le VINGT HUI MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE.

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la Voirie

